

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

AVEC  
VOUS  
**FACE**  
**AUX**  
**CRISES**



**APVF**  
PETITES VILLES  
DE FRANCE



L'année 2020 n'a ressemblé à aucune autre à bien des égards pour nos concitoyens et pour nos collectivités.

La crise sanitaire que nous subissons depuis plusieurs mois a démontré tout à la fois notre fragilité mais aussi la formidable résilience dont nous avons su faire preuve collectivement.

**« La crise sanitaire a démontré notre fragilité mais aussi notre résilience collective »**

Dans ce contexte anxiogène, l'Association des Petites Villes de France a été plus que jamais présente aux côtés des petites villes et de leurs élus. Nous avons porté avec conviction et détermination la voix des territoires pour préparer la nécessaire relance économique.

Nous avons avancé des propositions concrètes pour une offre de soins de qualité et de proximité sur tout le territoire.

Enfin, nous avons présenté des propositions pour une décentralisation véritable, solidaire et loyale. Qui songerait, en effet, à affirmer aujourd'hui que notre système vertical, hypercentralisé fonctionne bien et répond parfaitement à la crise de confiance dont l'abstention croissante de nos concitoyens n'est qu'un des multiples révélateurs. À la suite du scrutin municipal, l'APVF a renouvelé ses instances de direction et s'est dotée d'une gouvernance compétente, pluraliste et rajeunie pour représenter au mieux la diversité et la dynamique des petites villes.

Merci à la centaine de nouveaux maires qui ont rejoint l'APVF depuis mars 2020 et à tous ceux qui nous sont fidèles depuis des années.

Ce rapport d'activité se veut le modeste reflet de notre action au quotidien dans la défense de nos petites villes ▪



**Christophe Bouillon**

Maire de Barentin

Ancien député de Seine-Maritime

Président de l'APVF



**Loïc Hervé**

Sénateur de la Haute-Savoie

Conseiller municipal de Marnaz

Président délégué de l'APVF



# nos missions

## Notre cœur de métier : la défense des petites villes

**D**epuis 30 ans, l'APVF mène un lobbying actif au service des intérêts des petites villes. L'APVF est un interlocuteur écouté et considéré des pouvoirs publics, notamment du Gouvernement, du Parlement, et des grands corps de l'Etat, avec lesquels elle nourrit un dialogue exigeant et constructif sur tout sujet impactant la gestion publique locale. L'APVF est représentée et participe activement à toutes les instances-clés du monde local (Comité des finances locales, Conseil national d'évaluation des normes, Conférence Nationale des Territoires...)

Sur le plan législatif, l'APVF peut s'appuyer sur un réseau de parlementaires pour défendre les petites villes et porter des amendements élaborés en lien avec ses adhérents.

L'APVF est l'association de tous les élus des petites villes de France : chacun y a sa place et toutes les sensibilités politiques républicaines y sont représentées. Pour créer du lien entre adhérents, l'APVF organise des Rencontres régionales régulières d'élus de petites villes et des formations en région pour partager solutions et bonnes pratiques sur les enjeux du mandat municipal.

## Cultiver un réseau pluraliste, actif et convivial

L'APVF organise par ailleurs chaque année les **Assises de petites villes** qui réunissent près de 400 maires qui échangent entre eux et interpellent les ministres présents sur leurs difficultés et leurs propositions. A noter enfin que l'APVF est également la première

association d'élus à avoir créé, en octobre 2018, son propre Réseau des directeurs généraux de services des petites villes.

## Vous fournir une information claire sur les enjeux qui comptent

L'APVF propose des **publications périodiques** (hebdomadaires et mensuelles) afin d'éclairer les élus et leurs équipes sur l'actualité susceptible de les impacter. Les adhérents bénéficient ainsi d'une couverture analytique de l'actualité des petites villes.

## Des expertises à votre service pour renforcer votre capacité à agir

L'APVF rédige des **notes techniques** précises et des recueils de bonnes pratiques qu'elle met à disposition de ses adhérents *via* un espace de documentation sur son site internet : [www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr).

L'APVF met à la disposition des élus adhérents et leurs équipes un avocat en droit des collectivités territoriales pour répondre rapidement et précisément à toute question juridique. L'APVF, c'est aussi une équipe pluridisciplinaire

de **6 collaborateurs spécialisés pour assister les élus** et leurs services.

Pour accompagner la montée en compétence de ses adhérents, l'APVF organise enfin des journées d'études en fonction de l'actualité législative et des **webinaires**.

## Donner échos et visibilité

L'APVF valorise les petites villes sur le plan médiatique à travers l'organisation de conférences de presse, la mise en relation de journalistes avec des maires de petites villes et **des prises de position publiques largement relayées dans la presse** nationale et régionale. L'APVF propose également à ses membres de la représenter lors divers événements ou rencontres •



1 200

communes  
adhérentes

en métropole et en outre-mer

1M€

de budget  
annuel

32

partenaires  
institutionnels

100

nouvelles  
adhésions

450

élus présents  
aux Assises

8

webinaires et  
formations

65

rencontres  
ministérielles et  
parlementaires

45

communiqués  
de presse



## Une situation financière saine

Après un déficit conjoncturel en 2018, la situation financière de l'APVF est parfaitement saine. L'APVF renoue en 2019 avec un budget excédentaire.

Ce rétablissement est dû à une bonne gestion, des économies, à une campagne d'adhésions dynamique et à une légère augmentation des partenariats institutionnels.

En 2019, le total des recettes d'exploitation s'élevait à 1,17M€ (dont 600 000€ de cotisations), soit 8% de plus qu'en l'année précédente.

Le total des charges d'exploitation 2019 s'élevait à



1.12M€ soit une diminution de 15% par rapport à l'année précédente.

En conséquence l'APVF enregistre sur l'année 2019 un excédent d'exploitation de 48 000€.

Les fonds propres de l'association s'élèvent par ailleurs à 1,3M€. L'APVF est par ailleurs propriétaire de ses locaux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris depuis 2005 •

# les avancées obtenues

## Programme « Petites villes de demain » : enfin !

Après l'annonce par le Premier Ministre du programme « Petites villes de demain » aux Assises de l'APVF en septembre 2019, la Ministre Jacqueline Gourault a officiellement présenté le 1<sup>er</sup> octobre à Barentin le programme dont bénéficieront 1000 collectivités, et dont l'APVF est partenaire national.

## 173 mesures en faveur du monde rural dans le cadre de l'agenda rural

L'APVF, par la voix de son Président d'honneur Pierre Jarlier, a participé activement aux travaux de la mission Agenda Rural. Sur les 200 propositions formulées par la mission, 173 mesures ont été retenues par le Gouvernement. Ces nouvelles mesures ont vocation à venir compléter des lois et des dispositifs existants.

## Un accompagnement des communes pour faire face à la crise

Dans un contexte de crise sanitaire, l'APVF a obtenu un certain nombre de mesures pour soutenir la trésorerie des collectivités locales les plus en difficulté et des procédures budgétaires dérogatoires pour leur permettre de faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la crise. Un abondement de la DSIL d'1 milliard d'euros a également été acté.

## Un renforcement du rôle du Maire au sein des intercommunalités

L'APVF a obtenu, dans le cadre du projet de loi Engagement et proximité la création d'une Conférence des maires obligatoire au sein des EPCI. Dans le même texte, le législateur a souhaité réformer la définition de l'intérêt communautaire qui devra désormais recueillir, au sein du conseil communautaire, l'accord des représentants de la moitié des communes membres.

## L'APVF modernise sa communication

L'APVF a modernisé cette année sa communication. La newsletter hebdomadaire a ainsi été intégralement revue. La tribune bimensuelle des petites villes a également fait peu neuve avec une nouvelle maquette depuis le mois de juin et davantage de contenus.

L'APVF a été particulièrement présente dans les médias cette année. Ce fut notamment le cas lors de nos Assises d'Uzès et de

l'annonce par Edouard Philippe du plan Petites Villes de demain, durant la période de confinement et la crise sanitaire ou encore lors du lancement du programme Petites Villes de demain à Barentin en octobre.

La plaquette de présentation de l'APVF a été totalement retravaillée et une vidéo présentant l'association a été réalisée. Plus de 100 petites villes ont adhéré à l'APVF en 2020/2021 ▪





**Christophe BOUILLON**

Président  
Maire de Barentin (76)  
Ancien député



**Loïc HERVÉ**

Président délégué  
Sénateur de Haute-Savoie  
(74)



**Antoine HOMÉ**

1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Wittenheim (68)



**Estelle BOMBERGER-  
RIVOT**

Secrétaire générale  
Maire de Nogent-sur-  
Seine (10)

## Présidents d'honneur :

Martin MALVY  
Ancien ministre

Olivier DUSSOPT  
Ministre délégué

Pierre JARLIER  
Maire honoraire de Saint-  
-Flour, ancien Sénateur

**Francisque VIGOUROUX**  
Secrétaire général adjoint  
Maire d'Igny (91)

**Nathalie NIESON**  
Vice-présidente trésorière  
Maire de Bourg-de-Péage (26)

**Charlotte BLANDIOT-FARIDE**  
Vice-présidente  
Maire de Mitry-Mory (77)

**Romain COLAS**  
Vice-président  
Maire de Boussy-Saint-Antoine (91)

**Anne GALLO**  
Vice-présidente  
Maire de Saint-Avé (56)

**Harold HUWART**  
Vice-président  
Maire de Nogent-le-Rotrou (28)

**Membres du bureau : Pierre ASCHIERI (Mouans-Sartoux - 06), Christine BOST (Eysines - 33), Jean-Pierre BOUQUET (Vitry-le-François - 51), Christophe CHAILLOU (Saint-Jean-de-la-Ruelle - 45), Fanny CHAPPE (Paimpol - 22), Vincent CHAUVET (Autun - 71), Hervé CHERUBINI (Saint-Remy-de-Provence - 13), Luc CLEMENTE (Schoelcher - 972) Bastien CORITON (Rives-en-Seine - 76), Benjamin DUMORTIER (Cysoing - 59), Sébastien EUGENE (Chateau-Thierry - 02), Eric HOULLEY (Lure - 70), Nicolas JANDER (Altkirch - 68), Pierre JOUVET (Saint-Vallier - 26), André LAIGNEL (Issoudun - 36), Sylvain LAVAL (Saint-Martin-le-Vinoux - 38), Christophe LUBAC (Ramonville Saint-Agne - 31), Hervé MARITON (Crest - 26), Vincent MORETTE (Montlouis-sur-Loire - 37), Jean-Michel MORER (Trilport - 77), Frédéric MORTIER (Longue Jumelles - 49), Simon PLENET (Annonay - 07), Laurence PORTE (Montbard - 21), Camille POUPONNEAU (Pibrac - 31), Hervé PRONONCE (Cendre - 63), Stéphan ROSSIGNOL (la Grande Motte - 34), Christophe ROUILLON (Coulaines - 72), Frédéric SAUSSET (Tournon-sur-Rhône - 07), Wilfried SCHWARTZ (La Riche - 37), Antoine VERMOREL-MARQUES (Renaison - 42), Anthony ZILIO (Bollène - 84)**

**Collège des parlementaires : Thierry COZIC (Sénateur de la Sarthe), Jean HINGRAY (Sénateur des Vosges), Fabien LAINÉ (Député des Landes), Didier MARIE (Sénateur de la Seine-Maritime), Rémy REBEYROTTE (Député de Saône-et-Loire) •**

**Philippe LAURENT**  
Vice-président  
Maire de SCEAUX (92)

**Pierre-Alain ROIRON**  
Vice-président  
Maire de Langeais (37)

**Igor SEMO**  
Vice-président  
Maire de Saint-Maurice (94)

**Nicolas SORET**  
Vice-président  
Maire de Joigny (89)

**Xavier NICOLAS**  
Trésorier adjoint  
Maire de Senonches (28)

# L'équipe

## André Robert

Délégué Général  
arobert@apvf.asso.fr

## Nathalie Picard

Assistante de direction  
npicard@apvf.asso.fr

## Sacha Bentolila

Conseiller parlement, revitalisation,  
développement durable et  
mobilités

sbentolila@apvf.asso.fr

## Clément Cunin

Responsable de la communication  
Conseiller politiques territoriales,  
sécurité et prévention, éducation

ccunin@apvf.asso.fr

## Philippe Bluteau

Avocat au Barreau de Paris  
Conseiller juridique  
Directeur des formations

## Emma Chenillat

Conseiller finances locales,  
fonction publique et logement

echenillat@apvf.asso.fr

## Pierre Losseroy

Conseiller santé, numérique,  
europe, culture, sport

plosseroy@apvf.asso.fr

## L'APVF lance son conseil scientifique

L'APVF a décidé, cette année, de mettre en place un Conseil scientifique pour alimenter sa réflexion prospective sur les grandes mutations et les principales transitions qui concernent l'avenir des territoires.

L'animation de ce Conseil scientifique a été confiée à Jean-Pierre Balligand, ancien Vice-Président de l'Assemblée Nationale et ancien Vice-Président de l'APVF. Il est actuellement Président de l'Institut de la Décentralisation et de la gouvernance territoriale.

Ce conseil réunira des universitaires, mais aussi des responsables de think tank ainsi que des spécialistes de divers sujets. Cette année les membres du conseil scientifique ont particulièrement travaillé sur les questions de vieillissement autour de Jérôme Guedj et sur les enjeux de décentralisation dans le cadre de la préparation de notre contribution au projet de loi 4D •



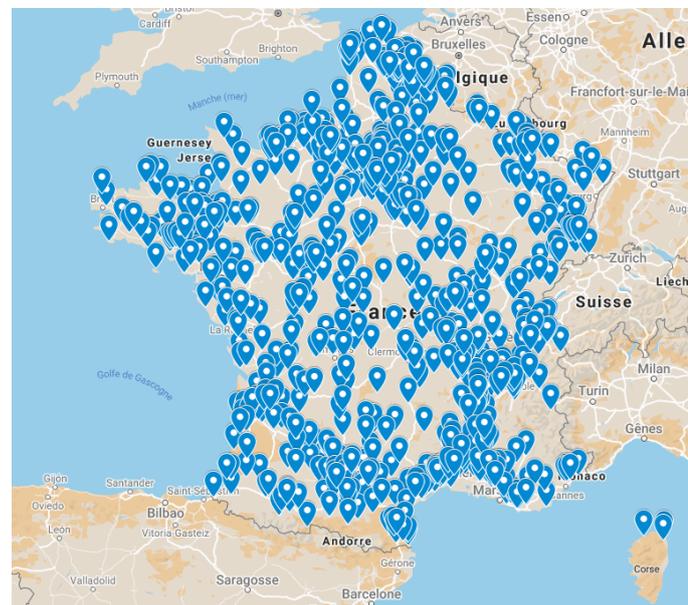
# les partenaires



## L'APVF se dote de référents départementaux

L'APVF est présente dans tous les départements en métropole comme en Outre-mer. Cette implantation territoriale donne à notre association une force de frappe considérable. Afin de valoriser plus encore cette présence sur l'ensemble du territoire, l'APVF s'est dotée cette année de référents départementaux. Les élus désignés référents sont notamment chargés de relayer les

communiqués de presse de l'association auprès de la PQR ou encore de représenter l'association lors de concertations départementales avec les Préfets ou les services déconcentrés de l'Etat.



# avec vous face à la crise sanitaire

Dès le début de la crise sanitaire, les équipes de l'APVF n'ont pas ménagé leurs efforts pour informer et défendre au mieux les élus de petites villes.

Lors du premier confinement, l'APVF a publié de nombreux témoignages de maires et a recensé quelques idées innovantes mises en œuvre localement, notamment pour organiser la solidarité durant cette période si particulière.

Très vite, le bureau de l'APVF, qui se réunissait chaque semaine, a souhaité que nous puissions anticiper au mieux les étapes suivantes : la mise en œuvre du déconfinement et les conséquences économiques de cette catastrophe sanitaire. Les élus de l'APVF ont ainsi participé à **des échanges quotidiens avec les services de l'Etat et les membres du Gouvernement** mais ont également été très présents dans les médias pour faire part des difficultés rencontrées par les élus de petites villes.

Dès le 11 mai, **l'APVF a recensé les bonnes pratiques mises en œuvre dans les petites villes** pour accompagner au mieux les élus dans la mise en œuvre des plans locaux de déconfinement.



L'APVF a été particulièrement présente durant cette crise sur la réouverture des écoles, notamment dans les médias. Plusieurs notes juridiques ont également été envoyées à l'ensemble des adhérents à propos de la responsabilité des maires en cas de réouverture des écoles.

## Une contribution pour transformer notre système de santé

Alors que les conclusions du « **Ségur de la santé** » ont été rendues au début de l'été, l'APVF a présenté début septembre à la presse sa contribution « Pour une offre de soins de qualité et de proximité dans les territoires ».

Si de nombreuses propositions du Ségur vont dans le bon sens, les élus locaux et les collectivités territoriales n'ont pas été suffisamment associés à ces réflexions, et certaines questions n'ont pas été abordées.

La crise sanitaire que nous venons ou plutôt que nous continuons de vivre a mis en évidence les carences et les failles de notre système de soins. La revalorisation des salaires des personnels soignants était indispensable mais elle ne peut pas être suffisante. Nous payons aujourd'hui les conséquences d'un système hypercentralisé fondé de surcroît sur une logique comptable et financière où le maître mot a été « restructuration ». En moins de 20 ans, 100 000 lits d'hôpitaux ont été fermés dans notre pays.

Il faut donc changer de braquet et investir massivement tout à la fois

pour revaloriser les salaires et les carrières des personnels, effectuer de nouveaux recrutements, moderniser des bâtiments parfois vétustes, acquérir du matériel médical innovant ...

Au-delà de l'investissement se pose la question de la gouvernance de notre système de soins. Le système demeure hypercentralisé et ne laisse que très peu de place aux élus locaux, qui ont été pourtant en première ligne au cours de la crise sanitaire.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de **transformer notre système de santé pour améliorer l'accès aux soins** autour de trois priorités : la **proximité**, la **coopération** entre les acteurs et une **gouvernance** mieux partagée avec les élus et les territoires. Il convient également de démocratiser et de territorialiser notre système de soins.

Pour l'APVF cela passe par :

- Etendre les compétences et la représentativité des conseils de surveillance des établissements de santé et des agences régionales de santé
- Doter le bloc communal et les départements de compétences sanitaires complémentaires entre coordination de l'offre et gestion des maisons de santé
- Enfin, faire du préfet le coordinateur principal des politiques sanitaires en temps de crise et instituer des comités départementaux des soins de proximité

S'agissant des ARS, dont le rôle a

été fortement décrié au plus fort de la crise sanitaire, il y a lieux de démocratiser sensiblement leur fonctionnement. À défaut, la question même de leur existence devra être posée. L'APVF propose que les agences régionales de santé soient dotées d'un conseil de surveillance au sein duquel siègeraient élus, préfets de départements et de régions et professionnels de santé. Cette proposition vise à institutionnaliser un dialogue ainsi qu'un partage plus transparent des objectifs.

Nous réitérons notre proposition, formulée il y a 2 ans, de création de « territoires prioritaires de santé » à l'image des quartiers prioritaires de la ville.

Nous souhaitons une régulation concernant l'installation des médecins dans certaines zones du territoire. L'incitation ne suffit plus et la désertification médicale progresse à grands pas.

Il faut mieux organiser les filières de prise en charge hospitalière sur le territoire à partir d'un principe de gradation des soins et valoriser la consultation infirmière dans le parcours de soins afin de soulager les médecins libéraux et de désengorger les urgences.

Enfin, un plan national de déploiement de l'intelligence artificielle et de télé médecine est indispensable ■

| septembre 2020



Contribution de l'Association  
des Petites Villes de France

“ Pour une offre de  
soins de qualité et  
de proximité dans  
les territoires ”



# avec vous face à la crise économique et sociale

**A**près la suppression progressive et totale de l'un des principaux impôts locaux, la taxe d'habitation, qui a beaucoup occupé l'APVF dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cette année est marquée par une crise sanitaire et économique d'ampleur inédite. Cette crise a modifié en profondeur les relations entre l'Etat et les collectivités locales, qui ont été plus directes. Face à l'urgence et à la profusion de textes pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19, un dialogue fréquent s'est établi entre les exécutifs, favorisant la prise en compte des difficultés de terrain et des solutions proposées par les élus des petites villes.

Si lors de l'examen parlementaire du PLF 2020, certaines batailles ont été perdues concernant la **réforme de la TH**, notamment l'année de référence de la compensation et le taux de revalorisation des valeurs locatives, certaines demandes ont bien été intégrées, comme le maintien d'une fiscalité de stock pour les communes, la possibilité pour les plus petites d'entre elles de conserver leur surplus de foncier bâti et la mise en place d'une clause de revoyure permettant d'évaluer le dispositif tous les 3 ans et le corriger en tant que de besoin.

En dehors, de la réforme de la TH, d'autres mesures intéressant les collectivités locales méritent d'être soulignées. Conformément à une demande forte et récurrente de l'APVF, les projets de loi de finances pour 2020 et 2021 ont acté la prolongation d'un an du prêt à taux zéro (PTZ) pour les logements neufs en zones détendues, soit

jusqu'au 31 décembre 2022. Dans l'ancien, le dispositif fiscal dit « Denormandie » est reconduit jusqu'à la même date et étendu à l'ensemble du territoire des communes concernées au lieu des seuls centres-villes. En outre, les collectivités locales pourront instaurer des exonérations pérennes, partielles ou totales en faveur des petites activités commerciales (entreprises de moins de onze salariés et de moins de 2 M€ de chiffre d'affaires annuel) jusqu'en 2023 : exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE), exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), exonérations de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Enfin, le principe de la révision des valeurs locatives cadastrales a également été acté d'ici 2026.

Face à la crise sanitaire, **l'APVF a également obtenu un certain nombre de souplesses et d'outils à destination des Maires**. Le gouvernement a accordé un renforcement du dispositif de versement anticipé d'avances de fiscalité pour répondre aux difficultés immédiates de trésorerie en fonctionnement de certaines petites collectivités locales. Un mécanisme d'étalement de certaines charges budgétaires exceptionnelles liées à la crise sanitaire sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans et permettant aux collectivités de les financer par l'emprunt a été mis en place à la demande de l'ensemble des associations d'élus. De même, il a été donné la possibilité, pour les collectivités ayant terminé l'exercice 2019 avec un excédent d'investissement, d'affecter tout ou

partie de cet excédent en section de fonctionnement. Il a été, en outre, accordé la faculté de produire une annexe supplémentaire au compte administratif 2020 pour permettre aux citoyens et aux contribuables locaux de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des collectivités. Conformément à une demande forte de l'APVF, la création d'un volet bis du fonds national de solidarité a permis aux communes qui le souhaitent de verser des subventions, comptabilisées en investissement, aux petites entreprises en difficulté sur leur territoire.



## Une contribution pour un plan de relance ambitieux au service des territoires

Pour soutenir l'investissement public et sécuriser les finances locales, plusieurs demandes de l'APVF ont également été suivies d'effets. La dotation de soutien à l'investissement local a été abondée à hauteur d'1 milliard d'euros pour financer des projets relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la rénovation du patrimoine bâti en 2020. Une clause de sauvegarde pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies par les collectivités territoriales, pour un

montant de 5,2 milliards d'euros en 2020. C'était une demande de l'APVF, même si nous souhaitons que cette clause intègre les recettes tarifaires et qu'elle soit reconduite jusqu'à ce que les collectivités locales retrouvent un niveau de ressources équivalent à celui de 2019. L'APVF regrette également qu'ait été actée la baisse de 10 milliards d'euros par an de la fiscalité économique locale, qui risque de compromettre la participation des collectivités au plan de relance.

Dès le début du mois de mai, **l'APVF a été la première association d'élus à présenter ses propositions pour soutenir la reprise et permettre la relance de l'activité économique** dans les petites villes. Au-delà de ces mesures immédiates, ce document propose une transformation progressive de nos modèles de production et de consommation.

Durant le premier confinement et afin de permettre aux élus de petites villes d'accompagner au mieux le tissu économique local, l'APVF, en partenariat avec les étudiants de l'INET, a communiqué à ses adhérents une note pratique sur les aides aux petites et moyennes entreprises.

## « Petites villes de demain » : l'APVF satisfaite mais vigilante

Réclamé de longue date par l'APVF, le **plan « Petites villes de demain »** (PVD) a été lancé par la Ministre de la Cohésion des Territoires le 1<sup>er</sup> octobre dernier à Barentin. Partenaire national du plan, l'APVF a tenu à saluer ce programme qui doit venir aider 1000 petites villes. Une enveloppe de **3 milliards d'euros** (hors plan de relance) va être mobilisée pour « Petites Villes de demain ». L'offre de service s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien à l'ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire avec par exemple des financements de chef de projet

- Des financements sur des thématiques ciblées : financement de 1 000 ilots de fraîcheurs et des espaces publics plus écologiques, des aides financières de la Fondation du patrimoine pour accélérer la rénovation du patrimoine classé
- L'accès au réseau, grâce au club « Petites Villes de demain » pour favoriser l'innovation, l'échange et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme

Pour ce plan, l'APVF ne déroge pas à ses principes : **exigeant et constructif**. Elle travaille de longue date sur ce plan avec l'ANCT. Elle compte bien tout faire pour qu'il soit réussite et permette de revitaliser nos petites villes. L'APVF est également exigeante et compte bien continuer à défendre les intérêts des petites villes. Elle va notamment veiller que le plan ne se trompe pas de cible et s'attaque bien aux enjeux d'ingénierie mais aussi de financement. Le plan doit aussi venir soutenir l'investissement des petites villes dans ce domaine en fléchant une partie de la DSIL et des financements prévus par le plan de relance ▪



# avec vous face à la crise écologique

L'horloge climatique tourne et nous continuons à regarder ailleurs, à l'exception des petites villes et des collectivités font face au défi écologique. Au fur et à mesure des années, les effets du réchauffement climatique sont de plus en plus visibles dans les territoires. 2020 a encore été l'année des records de chaleur mais également l'année des inondations à l'instar de ce qui s'est passé dans les Alpes Maritimes. Mais 2020 est surtout l'année du Covid, une épidémie qui a déstabilisé le monde en l'espace de quelques semaines. En empiétant sur la forêt pour construire des habitations, l'Homme se rapproche des animaux et de leurs potentiels virus. Si rien n'est fait, de nouveaux virus risquent d'apparaître dans les années à venir. 2020 est enfin l'anniversaire des 5 ans de l'Accord de Paris et donc l'heure des constats et du premier bilan. Un bilan malheureusement toujours pas à la hauteur.

La réussite de cette transition implique donc un véritable changement de paradigme qui place les territoires au cœur du combat écologique. L'APVF a défendu tout au long de l'année cette nouvelle méthode en alertant sur la crise écologique mais aussi en défendant le rôle des territoires face au défi écologique tout en les accompagnant dans cette transition et la relance. Tel est le cap que s'est fixé l'APVF en 2020.

## Pour une véritable prise de conscience écologique

Tout au long de cette année, l'APVF

s'est une nouvelle fois mobilisée pour alerter sur les enjeux environnementaux et leur impact sur les territoires, notamment en termes de biodiversité.

L'APVF s'est en effet fortement engagée dans la cadre de la Commission d'enquête sur l'incendie de Lubrizol survenu en septembre 2019. Elle a notamment rendu une contribution au Sénat qui soulignait les impacts sur les petites villes en termes de pollution mais également les nécessaires évolutions du système actuel de protection des sites SEVESO. L'APVF a également été aux avant-gardes du combat contre la pollution marine. En février dernier, Christophe Bouillon a signé au nom de l'Association la charte « *Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé* » portée notamment par la Fondation Tara Océan dans le but d'alerter sur la pollution des eaux. Dans la droite ligne de cet engagement, l'APVF a été auditionnée en juillet dernier par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques du Parlement et a rappelé les enjeux pour les petites villes et les difficultés auxquelles elles doivent faire face aujourd'hui dans ce domaine.

Mais au cours de cette année l'APVF a également tenu à attirer l'attention sur l'échec de l'Accord de Paris et la hausse continue des émissions de gaz à effet de serre. 5 ans après la COP21, Christophe Bouillon est intervenu en cette fin d'année au Forum 0 Carbone et a lancé « un cri de la dernière chance » et a défendu **une transition écologique plus**

**durable et plus sociale.**

## Pour une transition écologique plus locale et plus sociale

L'APVF a rappelé tout au long de l'année que la transition écologique sera locale et sociale ou ne sera pas.



L'APVF dessine les contours de ce « Monde d'Après » plus durable dans sa contribution au plan de relance. Elle y défend une **réindustrialisation verte de nos territoires** mais également le renforcement du **soutien aux mobilités durables et aux énergies vertes** à fortes retombées locales comme le biogaz et les réseaux de chaleur. L'APVF a de nouveau porté ses propositions et notamment la création d'une dotation climat pour financer les actions des collectivités engagées dans la transition écologique dans le cadre du PLF2021. A l'occasion de plusieurs rencontres avec des membres du Gouvernement et du Parlement, elle a défendu ses propositions et le rôle des territoires dans la transition écologique. Elle a notamment réclamé que les Contrats de relance et de transition écologique soient abondés par des fonds supplémentaires ciblés en

priorité sur les territoires les plus en difficulté. L'APVF a également défendu à l'occasion du groupe de travail gouvernemental sur l'artificialisation des sols le rôle des communes dans ce combat. Dans les mois à venir, l'APVF compte bien continuer à se mobiliser pour que le projet de loi issu de la Convention Citoyenne pour le Climat accélère la transition écologique en partant des territoires.

Ce « Monde d'Après » doit impliquer les territoires mais aussi les organismes de l'Etat comme l'ADEME, le CEREMA ou encore France Mobilités. C'est pourquoi, l'APVF a défendu notamment dans le cadre de sa contribution au projet de loi 4D une véritable territorialisation de l'ADEME et un renforcement du rôle des Agences Locales de l'Energie et du Climat. Les échanges ont été de plus en plus nombreux cette année avec les différentes structures de l'Etat qui accompagnent les territoires dans la transition écologique.

L'APVF a également porté ses propositions directement auprès des citoyens. En septembre 2020, Christophe Bouillon est intervenu au LH Forum du Havre, aux côtés d'autres Maires comme Anne Hidalgo ou Edouard Philippe, pour rappeler que l'énergie était dans les territoires et qu'il fallait donc accompagner cette énergie. Le Président de l'APVF a également été auditionné par les membres de la **Convention Citoyenne pour le Climat** qui ont repris plusieurs propositions de l'Association.

Mais pour relever véritablement le défi écologique, les collectivités ont besoin d'être accompagnées. C'est pourquoi l'APVF a été une nouvelle fois à leurs côtés cette année pour les conseiller mais également favoriser le partage des bonnes pratiques.

Pour répondre au défi climatique, l'APVF conseille et accompagne les petites villes dans leur projet en partageant notamment les bonnes pratiques.

## Pour un meilleur accompagnement des territoires

Plusieurs conseillers de l'APVF répondent quotidiennement aux questions de leur adhérent tant sur le volet financement que sur le volet juridique des projets. L'APVF a également contribué à de nombreux documents comme le guide « *Aujourd'hui, idées et solutions* » de l'ADEME pour guider et informer les élus locaux sur les bonnes pratiques en matière de transition écologique. Toujours dans cette optique d'information, l'APVF a sorti avec son partenaire Akuo une fiche sur les territoires à énergie positive et avec ENGIE une fiche sur la rénovation énergétique du bâti des collectivités. Ces documents donnent aux territoires les clés pour accélérer la transition écologique tout en mettant en avant des initiatives innovantes des petites villes. Plusieurs de **ces initiatives ont été rassemblées dans les fiches du développement durable** de l'APVF qui ont été transmises à toutes les petites villes. Le Maire de Chamonix, Eric Fournier, a profité de la conférence sur le BioGNV organisée par GRDF et l'APVF à l'occasion du Salon des Maires 2020 pour présenter plus en détail les innovations de son territoire.

2020 aura donc été l'année du Covid mais aussi l'année des territoires qui ont à nouveau fait preuve de réactivité et d'inventivité pour faire face aux crises sanitaires, écologiques et sociales. L'APVF compte bien continuer en 2021 à soutenir ces actions en portant la voix des petites villes auprès des décideurs notamment à l'occasion du projet de loi sur la convention citoyenne pour le climat mais également en continuant à informer et partager les bonnes pratiques entre territoires avec l'aide de ses partenaires ▪



# avec vous face à la crise démocratique

Les maires ont été en première ligne durant cette année. La fin de l'année 2019 a été marquée par l'adoption au Parlement de la loi Engagement et proximité. Les maires ont ensuite été particulièrement mobilisés par l'organisation des élections municipales puis par la gestion de la crise sanitaire. Cette dernière a mis en évidence la réactivité, l'agilité et l'efficacité des élus locaux. L'APVF est d'ores-et-déjà pleinement mobilisée pour faire entendre la voix des élus de petites villes dans le cadre du projet de Loi 3D/4D et tirer les enseignements de la crise sanitaire pour tendre vers une décentralisation basée sur la confiance, le respect et la liberté.

## Engagement et proximité : l'APVF obtient des avancées

Dans le cadre de l'examen du projet de loi Engagement et proximité, l'APVF a été auditionnée à plusieurs reprises au Parlement et par le Ministre Sébastien Lecornu qui portait le texte.

Cette loi a permis un **certain nombre d'avancées**. Elle apporte une forme de souplesse nécessaire pour prendre en compte les spécificités des territoires, notamment dans la répartition des compétences (eau et assainissement, tourisme) et la gouvernance de l'intercommunalité. L'APVF s'est notamment battue pour rendre obligatoire l'instauration d'une Conférence des maires au sein des intercommunalités, une demande ancienne qui permet de restaurer des relations de confiance entre communes et intercommunalités.

Pour répondre à la crise de l'engagement local et permettre aux citoyens de participer à la vie publique, il **nous faudra aller plus loin en créant un véritable statut de l'élu** :

- une augmentation des indemnités pour les élus de petites villes
- un meilleur accompagnement des élus en fin de mandat
- une clarification des conditions d'engagement de la responsabilité pénale
- garantir le statut de salarié protégé pour les maires et l'étendre aux adjoints

C'est le discours que l'APVF a porté tout au long de cette année.

## Violences à l'encontre des élus : la justice ne doit rien laisser passer

Cet été encore, plusieurs élus locaux ont été victimes de violences durant l'exercice de leur mandat. Christophe Bouillon a été reçu mercredi 2 septembre, aux côtés des autres associations d'élus, par le Premier ministre Jean Castex et par plusieurs membres du Gouvernement. Le Président de l'APVF a demandé au Ministère de la Justice que les parquets soient plus réactifs et aux côtés des Maires. En effet, les textes législatifs existent, mais ils doivent être appliqués fermement et systématiquement. **L'APVF a été entendue, le Garde des Sceaux a adressé une circulaire en ce sens aux parquets.**

## PJL 4D : l'APVF mobilisée pour faire entendre la voix des petites villes

En décembre 2020, le bureau de l'APVF a accueilli la Ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, afin de lui présenter la contribution de l'association dans le cadre du **projet de loi dit « 4D »** (décentralisation, différenciation, déconcentration, décomplexification).

Cette contribution a été rédigée à l'issue d'un long travail de concertation en associant, des élus de petites villes, des universitaires, des juristes et des experts des questions de décentralisation.

Pour l'APVF, le projet de loi « 4D » doit être l'occasion d'aller au bout de l'idée de décentralisation, de mettre fin aux éternels débats sur le « mille-feuilles territorial » et aux mouvements de recentralisation que l'on a pu observer ces dernières années.

Pour autant, nous ne demandons pas un nouveau grand soir de la décentralisation ni de transferts de compétences en cascade.

Les élus de petites villes ont besoin de **souplesse** (un droit à l'expérimentation renforcée et une différenciation encadrée), de quelques adaptations pour corriger des situations incohérentes, d'une **nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités** basée sur la confiance, la liberté et la stabilité (cette loi doit être la dernière)

Pour l'APVF, **la question budgétaire est centrale**. Pour la première fois, un projet de loi décentralisateur est présenté alors même qu'il a été précédé par des mesures recentralisatrices, notamment en matière fiscale. Les baisses de dotations ont obligé les collectivités à compenser ces pertes

par des hausses de la fiscalité ou par une diminution de l'investissement. La suppression de la taxe d'habitation décidée sans concertation et les pertes de recettes liées à la crise du Covid19 ont aggravé la situation.

Le projet de loi 4D doit donc être l'occasion de redéfinir l'autonomie financière des collectivités locales, de répartir plus justement les dotations de l'Etat et de mettre en place des mécanismes de solidarité entre les collectivités pour réduire les fractures territoriales (1% métropole, FPIC).

L'APVF est favorable à une différenciation encadrée. Nous proposons ainsi de permettre à toute collectivité de demander l'adaptation des lois et décrets qui lui sont applicables, pour un motif d'intérêt général et en raison de circonstances particulières. Nous souhaitons aussi permettre des transferts pleins et entiers de compétences entre deux collectivités locales de niveau différent. Pour approfondir la décentralisation, il nous apparaît indispensable de transférer les déclarations d'utilité publique et les autorisations environnementales au bloc local (communes et EPCI). Enfin, l'APVF souhaite que le bloc local puisse être doté d'une compétence d'aide directe aux entreprises en cas de crise.

L'APVF propose **quelques adaptations et transferts de compétence** en matière de logement, de santé, de transition écologique ou encore sur la question des mobilités.

Pour autant, les petites villes ne demandent pas à l'Etat de s'effacer systématiquement. Il ne peut pas y avoir de décentralisation réussie sans déconcentration cohérente. Le couple Maire/Corps préfectoral a montré son efficacité au printemps dernier. Nous proposons de le pérenniser et de faire monter en puissance dans les petites villes le **couple Maire-Sous-Préfet**. Ce couple doit être équilibré et travailler en confiance. Nous souhaitons donc rendre l'accord explicite du Maire

obligatoire avant toute modification de la carte des services publics. Au-delà, c'est la culture des services déconcentrés de l'Etat qui doit évoluer, notamment dans les rapports entretenus avec les élus locaux. C'est particulièrement vrai pour les services déconcentrés de l'Education nationale avec qui les élus locaux ont parfois du mal à travailler.

L'APVF avait salué la création de l'ANCT il y a quelques mois. Il nous apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer, au plan national, la place des élus locaux dans la gouvernance de l'agence, et de déconcentrer son fonctionnement en créant dans chaque département des postes de délégués départementaux de l'ANCT distincts du préfet pour porter les programmes de l'agence et accompagner les besoins en ingénierie des collectivités.

Enfin pour l'APVF, ce texte se doit de revenir et de corriger sur les angles morts de la loi engagement et proximité. L'APVF souhaite que la conférence des maires devenue obligatoire dans les EPCI soit dotée de véritables prérogatives et qu'elle soit systématiquement consultée sur certaines délibérations structurantes (budget, projet de territoire ...). Il est plus que jamais nécessaire de créer un véritable statut de l'élu en sécurisant la sortie du mandat pour favoriser l'entrée des actifs. De même, les indemnités des élus de petites villes doivent être revalorisées pour reconnaître la difficulté de la fonction et la loi pénale doit être clarifiée, notamment pour redéfinir la « prise illégale d'intérêt ». Enfin, ce texte doit aussi permettre de sécuriser juridiquement certains dispositifs de participation citoyenne, notamment les budgets participatifs qui se sont fortement développés ces dernières années.

Lors de la présentation de cette contribution, la Ministre a annoncé que, hors propositions financières, **60% des propositions de l'APVF figureraient dans le projet de loi.**

L'APVF poursuivra sa mobilisation lors de l'examen du texte au Parlement en 2021 ▪









**APVF**  
PETITES VILLES  
DE FRANCE

**Association des Petites Villes de France**

42, boulevard Raspail - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 00 83 - Fax : 01 45 48 02 56  
[www.apvf.asso.fr](http://www.apvf.asso.fr)